

DELIBERATION : 2021-05- 05

OBJET : Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
 FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 CASPARI Hélène
 FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

COULLET Alain

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIAPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

Absents excusés : M. VIALE Thierry ; M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Exposé

1- En juin dernier la commission du service commun des écoles du Haut Verdon, s'est prononcée en faveur de la création de deux emplois. Il s'agit de couvrir des besoins identifiés comme durables, assurés jusqu'à présent par le recours à deux agents contractuels au motif d'un renfort (accroissement temporaire d'activité). Cependant ces besoins se confirment dans la durée, et réglementairement, ce motif ne peut normalement se prolonger au-delà d'une année. La charge de ces emplois, fait l'objet d'un remboursement intégral par les communes adhérentes au service commun sur les interventions relevant des écoles. Il est ainsi proposé la création au tableau des emplois et des effectifs, de deux emplois :

- L'un à temps non complet pour une quotité de 26 heures hebdomadaires sur un grade d'Adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'aide cuisinière à la production de repas de l'école de Thorame-Haute.
- L'autre à temps complet (35 heures) pour assurer principalement des fonctions d'animation à l'école d'Allos, et ponctuellement intervenir sur l'accueil collectif de mineurs, également sur Allos.

Si ces créations d'emploi au tableau des effectifs constitueraient une opportunité pour les deux agents contractuels concernés d'obtenir un éventuel emploi pérenne, elles induisent néanmoins une procédure de recrutement ouverte avec publicité.

Création
1 emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial (Catégorie C – 26 h)

Création
1 emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation (Catégorie C – 35 h)

2- A la suite d'une procédure de recrutement, l'emploi permanent dédié aux missions de l'antenne et de la France Services d'Annot, sera pourvu au 11 octobre prochain par un recrutement par mutation, d'un agent titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe. Il est proposé d'opérer un simple ajustement de grade de cet emploi pour une mise en conformité du tableau des emplois et des effectifs.

Suppression	Création
1 emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (Catégorie C – 31 h 30)	1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps non complet (Catégorie C – 31 h 30)

30 SEP 2021

3- Parmi les dossiers présentés par la Communauté de Communes auprès de la commission d'évaluation des promotions internes, placée sous l'égide du Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute-Provence, un seul agent a été retenu pour son inscription sur liste d'aptitude, en l'occurrence au grade d'agent de maîtrise. Sa nomination ne peut intervenir désormais que sous réserve de la modification du tableau des emplois et des effectifs. Cette transformation vous est dès lors proposée.

Suppression	Création
1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (Catégorie C – 35 h)	1 emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet (Catégorie C – 35 h)

4- Le chargé de mission contractuel « risques naturels » a démissionné au 15 septembre. Il est proposé de réorienter la mission de cet emploi temporaire sur la GEMAPI en complément des risques, au travers cette fois d'un emploi permanent.

Suppression	Création
1 emploi à temps complet sur mission temporaire d'ingénieur territorial (Catégorie A – 35 h)	1 emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet (Catégorie A – 35 h)

5-Dans le même temps, au regard de l'évolution précédemment citée, il est proposé de transformer l'emploi d'assistant technique de la direction du pôle environnement en assistant administratif sur un emploi de catégorie C de la filière administrative.

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet de technicien territorial (Catégorie B – 35 h)	1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (Catégorie C – 35 h)

6- Le recrutement en cours d'un directeur du parc, des systèmes et de la sécurité informatiques et téléphoniques reste pour le moment infructueux, malgré le départ depuis le 31 août du titulaire précédent. Face à cette difficulté, sur une mission pourtant essentielle au fonctionnement des services de la Communauté de Communes, et afin de rendre ce poste plus attractif, il est proposé d'élargir les conditions d'embauche, jusqu'à présent ouvertes sur le seul cadre d'emploi de technicien (B), aux grades d'ingénieur (A), ou ingénieur principal. Ainsi, à l'issue de la procédure, l'un ou l'autre emploi non pourvu sera alors supprimé.

Création
1 emploi à temps complet d'ingénieur territorial, ou ingénieur principal (Catégorie A – 35 h)

7- Deux emplois de secrétaires de mairie du service commun du Haut Verdon sont vacants. Une procédure de recrutement a été conduite. Afin d'ajuster les emplois aux conditions de recrutement envisagées, il est proposé d'opérer une modification des grades de ces emplois pour une mise en conformité du tableau des emplois et des effectifs.

Suppression	Création
2 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe (Catégorie C – 35h)	2 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif (Catégorie C – 35h)

8- Le Service des moyens techniques dispose d'une assistante administrative à temps non complet sur une quotité d'emploi de 20 heures hebdomadaires, partagée pour partie avec le service informatique, et également affectée sur la mission d'accueil de l'antenne de Beauvezer. Compte tenu de la montée en charge des chantiers et projets ouverts, l'instruction administrative tend à s'accroître d'autant avec la situation du pôle informatique. Afin d'y faire face, il est proposé d'augmenter la quotité de cet emploi d'un volume de 4 heures par semaine, et de modifier en conséquence la durée de temps de travail de l'agent qui assure ces missions.

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif (Catégorie C – 20h)	1 emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif (Catégorie C – 24h)

L'augmentation de cette quotité d'emploi induit une augmentation de charge de 4 900€ brut en année pleine.

9- La communauté de communes porte, en liaison avec le Parc Naturel Régional du Verdon, le Programme LEADER Grand Verdon, qui est un programme européen qui vise à soutenir et financer des projets en zone rurale. Un emploi dédié de gestionnaire administratif et financier du GAL est vacant depuis le 15 mai 2020, et la procédure de recrutement ouverte depuis en vue d'une embauche, est restée infructueuse. Il est proposé en lien avec le Parc Naturel Régional du Verdon, d'élargir les conditions de recrutement, jusqu'à présent ouvertes sur le seul cadre d'emploi d'Attaché Territorial (A), à un emploi permanent de catégorie B, rédacteur territorial. Ainsi, à l'issue de la procédure, l'un ou l'autre emploi non pourvu sera alors supprimé. Il est rappelé que cet emploi fait l'objet d'un financement à 100% par le FEADER.

Création
1 emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial (Catégorie B – 35h)

10- Dans le cadre de sa compétence extrascolaire, la CCAPV, fonctionne actuellement avec un personnel de direction pour le multi-sites de Barrême - Saint André les Alpes, sous la forme de contrats spécifiques, dit Contrats d'Engagement Educatif, liés à l'activité saisonnière et atypique des centres de loisirs. Pour autant, la personne assurant cette fonction de direction est recrutée régulièrement et de manière récurrente sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires ainsi que les temps de préparation en amont. En parallèle, cette personne intervient également auprès de la Commune de Saint André les Alpes par des interventions sur le périscolaire dans le même cadre d'emploi. Dans ces conditions, il est proposé la création d'un emploi permanent annualisé qui couvrirait à la fois la fonction de direction de cet ACM, avec un temps dédié à la mairie de Saint André les Alpes au travers d'une convention de service qui donnera lieu à refacturation. Financièrement cette opération s'avère équilibrée, entre les dépenses déjà constatées sur le volet ACM, et les remboursements à prévoir par la facturation de la prestation de service auprès de la Commune de Saint André les Alpes.

Création
1 emploi à temps non complet d'animateur territorial (Catégorie B – 19 h)

11- Un agent du Service des Ressources Humaines assure depuis novembre 2019 en tant que contractuelle, la fonction de gestionnaire. Actuellement embauchée au grade de rédacteur territorial, il est proposé la transformation de cet emploi en catégorie C au grade d'Adjoint administratif territorial, afin de permettre, après respect des obligations en matière de publication de cet emploi, une éventuelle stagiairisation de l'agent et une intégration pérenne au sein de la Fonction Publique Territoriale, dans l'attente qu'il puisse présenter les concours au grade de rédacteur.

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet de rédacteur (Catégorie B – 35h)	1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (Catégorie C – 35h)

Ces différents éléments ont été présentés lors de la conférence des Maires en date du 16 septembre dernier

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

– **DE SUPPRIMER** au tableau des emplois et des effectifs :

- 1 emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet (Catégorie C – 31 h 30)
- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ere classe à temps complet (Catégorie C – 35 h)
- 1 emploi à temps complet sur mission temporaire d'ingénieur territorial (Catégorie A – 35h)
- 1 emploi permanent à temps complet de technicien territorial (Catégorie B – 35 h)
- 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2eme classe (Catégorie C – 35h)
- 1 emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif (Catégorie C – 20h)
- 1 emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial (Catégorie B – 35h)

– **DE CREER** au tableau des emplois et des effectifs les postes suivants :

- 1 emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (Catégorie C – 26 h)
- 1 emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet (Catégorie C – 35 h)
- 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps non complet (Catégorie C – 31 h 30)
- 1 emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet (Catégorie C – 35 h)
- 2 emplois permanents d'ingénieur territorial à temps complet (Catégorie A – 35 h)
- 1 emploi permanent d'ingénieur principal à temps complet (Catégorie A – 35 h)
- 4 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif (Catégorie C – 35h)
- 1 emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif (Catégorie C – 24h)
- 1 emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial (Catégorie B – 35h)
- 1 emploi permanent à temps non complet d'animateur territorial (Catégorie B – 19 h)

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le **30 SEP. 2021**

ID : 004-200068625-20210928-2021_05_05-DE

- **DE CONVENIR** qu'en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire, de pourvoir au recrutement, sur les emplois permanents vacants précédemment cités ainsi que ceux devenant vacants, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3, 3 au sens de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les recrutements à intervenir

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 28 septembre 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

